

MAIRIE DE VERSONNEX
01210

Délibération n° : D2024009060

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Date de la convocation : 02 septembre 2024
Votes exprimés : 17

Séance du 09 septembre 2024

Le 09 septembre 2024 à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VERSONNEX, s'est réuni en session ordinaire en présentiel et en visioconférence, sous la Présidence de M. Jacques DUBOUT, Maire,

PRESENTS : M. Jacques DUBOUT (maire) – Mme Evelyne MARTIN – M. Patrick HEIDELBERGER – Mme Donata ROTH – M. Jean-Laurent FERVEL – Mme Marie-Anne SOLETTI – Mme Dominique PORTEILLA FOURNIER – M. Nicolas BLOUQUY – M. Daniel DEVISCOURT – M. Roland MERLEAU – Mme Céline PAUGET – M. Franck PERRET – Mme Roxane PERRET – Mme Laurence TAQUET

PROCURATIONS : M. Michael BIRNER donne pouvoir à M. Patrick HEIDELBERGER – Mme Emeline HEDRICH donne pouvoir à M. Michael BLOUQUY – Mme Jocelyne PETRY donne pouvoir à Mme Donata ROTH

ABSENTS: M. Cyrille ROBERT – Mme Pascale STEINMANN

Secrétaire de séance : M. Patrick HEIDELBERGER

OBJET : CONVENTION ORGANISATION D'UN EVENEMENT THEATRAL

Monsieur Le Maire informe, M. Philippe LACHAISE de l'entreprise YES Events, souhaite organiser deux spectacles de théâtre, le week-end du 26&27 octobre 2024. Un spectacle gratuit le samedi et un spectacle payant le dimanche du Quart d'heure gessien.

La salle Pierre Jaques sera mise à sa disposition les deux jours, une convention sera établie afin que la commune bénéficie d'un pourcentage sur les bénéfices sur le spectacle payant du dimanche. M. Philippe LACHAISE devra fournir le bilan comptable de son spectacle.

Le conseil municipal doit donc délibérer pour la signature d'une convention avec M. Philippe LACHAISE.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

D'APPROUVER la signature de la convention avec M. Philippe LACHAISE ;

D'AUTORISER Le Maire à signer la convention avec M. Philippe LACHAISE ;

D'AUTORISER La commune de Versonnex à recevoir un pourcentage sur les bénéfices.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Rendu exécutoire
Le 10/09/2024
Publié
Le 13/09/2024

